



MAI 2010

## Informations Communales

### \* La création d'un RAM \*

Le projet de la création d'un RAM (Relais Assistance Maternelle) sur les 5 villages (La Murette, Réaumont, St Blaise, Charnècles et St Cassien) se poursuit. Le RAM aidera les parents à trouver les assistantes maternelles, leur apportera des renseignements dans l'élaboration des contrats de travail et des informations d'ordre juridique. Le RAM sera un lieu d'échange et de sociabilisation pour tous les bambins qui voudront bien le découvrir. Cette structure tournera sur les 5 villages.

L'association AIPE (Association Intercommunale pour la Petite Enfance) étudie la possibilité d'incorporer ce RAM dans leur structure. Si l'accord est donné, l'AIPE **recherchera des parents pour venir rejoindre l'association et donner quelques heures de leur temps, pour le bien de tous les enfants.**

### \* Inauguration de la salle socio-culturelle \*

Comme prévu, la nouvelle salle socio-culturelle a été inaugurée le 19 février en présence de Mr VALLINI, Président du Conseil général, Mr VEYRET, notre conseiller général du Canton et vice-président du Conseil général, des élus de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, du Canton et des différentes communes avoisinantes. Les Saint-cassinois sont venus nombreux assister à cette matinée conviviale.

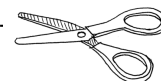
### \* Nettoyage de printemps \*

Les bénévoles assidus ont répondu présents. Ils ont fait un travail, certes pas très agréable, mais malheureusement nécessaire, pour rendre notre village plus attrayant.

Un grand merci à tous et rendez-vous à l'année prochaine !

---

## Mémo



**Brûlage des déchets végétaux** : L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2008 disponible en Mairie, interdit le brûlage des déchets végétaux du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus.

**Utilisez les déchetteries... ou pensez au compostage... Veillez à respecter les règles de bon voisinage.**

**Elagage** : les arbres, leurs branches et racines doivent être coupés à l'aplomb des limites des voies publiques, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent être conduites de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

### **Utilisation des appareils sonores** :

Les travaux de bricolage ou jardinage susceptibles de causer une gêne du fait de leur intensité sonore

**ne sont autorisés que :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



## Informations de la CAPV

### Aides à domicile :

Les services à la personne semblent insuffisamment connus par les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées qui ne savent pas toujours où s'adresser.

Sur le principe des emplois familiaux, l'association mandataire **Aides à Domicile** du Pays Voironnais propose des services aux particuliers comme les travaux ménagers, les courses, la garde de personnes nuit ou/et jour, la garde d'enfants ainsi que le soutien scolaire.

Les exonérations de charges ainsi que les réductions d'impôts en vigueur sont appliquées (la moitié des sommes engagées peut être déduite des impôts dans la limite de 6000 € par an).

Les particuliers employeurs bénéficient d'un certain nombre d'avantages en passant par Aides à Domicile. **N'hésitez pas à contacter le 04 76 32 74 70 pour avoir de plus amples renseignements**

### Transport adapté pour personnes à mobilité réduite :

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, la CAPV a mis en place un service de Transport A la Demande (TAD) pour les personnes à mobilité réduite. Il dessert les mêmes lignes et points d'arrêt que les lignes régulières, à des horaires identiques. La prise en charge se fait par un minibus aménagé. Il fonctionne tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés. Pour cela il vous suffit de réserver les horaires et les points d'arrivée et de départ, au plus tard la veille avant 16H30, auprès de la centrale de réservation de la gare routière de Voiron, au 04 76 05 94 00.

Le tarif est le ticket unité plein tarif ou le tarif réduit à 50% de l'abonnement ou la carte 10 trajets.

**Pour plus d'informations ou toute remarque sur l'accessibilité, contacter la gare routière au 04 76 05 03 47 ou le service transport au 04 76 32 74 44.**

## Informations diverses

### Permanences INFO ENERGIE :

Un conseil sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables, l'isolation, le chauffage, la ventilation, le photovoltaïque, les chaudières, les aides financières, le crédit d'impôt ...

Contactez l'AGEDEN au 04 76 23 53 50 ou [www.ageden.org](http://www.ageden.org)

Des conseillers répondront à toutes vos questions, si vous avez un projet de construction, de rénovation ou encore de changement du système de chauffage. **Ce service est totalement gratuit.**

## Village en Fête

### \* \* \* MAI \* \* \*

**1<sup>er</sup> mai :** concours 32 doublettes 4<sup>ème</sup> division organisé par l'Amicale Boules

**8 mai :** toute la population est conviée à 11h15 à la cérémonie de commémoration de l'armistice de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale par l'A.A.C.

**13 et 14 mai :** vente de fleurs et légumes organisée par le Sou des Ecoles

**28 mai :** animation bibliothèque

### \* \* \* JUIN \* \* \*

**18 juin :** tournoi de football de l'ASL

**25 juin :** spectacle de fin d'année des Ecoles

**25 juin :** pucier des Jeunes Sapeurs Pompiers

**26 juin :** VTT et Randonnée pédestre des Collines (X'Country-Club)

### \* \* \* JUILLET - AOÛT \* \* \*

**1<sup>er</sup> Juillet :** Kermesse du Sou des Ecoles

**2 Juillet :** concours de boules municipalité et associations

**17 juillet :** sortie montagne ASL

**15 août :** 16 quadrettes 4<sup>ème</sup> division organisée par l'Amicale boules

**25 août :** voyage organisé par l'AAC (ouvert à tous)

